



Echos de l'INSAH

Trimestriel d'information de l'Institut du Sahel

Email: administration.insah@cilss.int/ Site web: <https://insah.cilss.int/> N° spécial les réglementations régionales sur les intrants agricoles – Mars 2025

Réglementations régionales sur les intrants agricoles : le Cœur de métier de l'INSAH/CILSS!



SOMMAIRE

	Page
Editorial	2
1. Rappel des Réglementations régionales sur les intrants agricoles et leur importance	3
2. Rôle de l'INSAH, à travers le DRIAR	4
3. Missions et Organisation du DRIAR	5
↳ Organigramme du DRIAR	5
↳ Présentation des divisions du DRIAR et leurs missions	6
4. Vue des Experts du DRIAR	7
5. Principaux services fournis par le DRIAR	8 - 10
↳ Domaine des pesticides ;	8
↳ Domaine de la biosécurité ;	8
↳ Domaine des semences ;	9
↳ Domaine des engrais.	9
↳ Lien d'accès à des publications en ligne du DRIAR	10
6. Quelques activités de l'INSAH au premier trimestre 2025	11 - 17
7. Informations.	19 - 20



Editorial

Dr Hubert N'DJAFA OUAGA
Directeur Général de
l'Institut du Sahel



Chers Amis lecteurs
Bonjour,

Echos de l'INSAH continue de faire son petit bonhomme de chemin pour vous informer régulièrement de la vie de l'Institut. Ce numéro spécial porte sur les réglementations régionales des intrants agricoles, le cœur de métier de l'Institut du Sahel (INSAH/CILSS).

Il faut rappeler que depuis de nombreuses années, la région ouest africaine et sahélienne fait face à des défis majeurs dans le domaine de la production agricole, en raison des effets du changement climatique, de la dégradation des écosystèmes naturels, de l'appauvrissement des terres agricoles, de l'insécurité et des conflits d'accès à la terre avec comme corollaires, le déplacement forcé des populations et les crises alimentaires et nutritionnelles.

Les difficultés d'accès aux intrants agricoles de qualité notamment les semences, les pesticides et les engrais (dû à la faible disponibilité et à la hausse des prix de ces intrants), les retards dans l'adoption et l'insuffisance dans l'application de certaines réglementations régionales sur ces intrants constituent également d'autres facteurs défavorables à l'amélioration de la productivité agricole pour atteindre la sécurité/souveraineté alimentaire et nutritionnelle.

C'est pour lever ces goulots d'étranglement que les trois OIG (la Commission de la CEDEAO, la Commission de l'UEMOA et le CILSS) travaillent dorénavant en étroite collaboration pour aider les États à mieux contrôler les intrants agricoles afin de prévenir leurs méfaits aussi bien sur la santé humaine, animale qu'environnementale. Aussi, ont-elles adopté des réglementations communes en la matière et signé des accords de coopération sur les semences, les engrais, les pesticides et la biosécurité dont le CORAF, l'IFDC et l'INSAH/CILSS sont respectivement les structures techniques chargées de la mise en œuvre.

Depuis 2006, le Département Recherches sur les Intrants Agricoles et les Règlements (DRIAR) de l'INSAH est en charge des questions de réglementations régionales sur les intrants agricoles et la biosécurité. Le DRIAR apparaît donc

comme un département clé dans le déploiement de la politique agricole régionale en vue d'assurer une meilleure productivité agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ainsi, l'INSAH, à travers le DRIAR, s'est illustré depuis de nombreuses années, dans la mise en œuvre de ces réglementations régionales, avec en particulier l'homologation des pesticides dont il assure un leadership régional incontestable depuis 1992 à travers le Comité Sahélien des Pesticides (CSP) devenu en 2018 le Comité Ouest-Africain d'Homologation des Pesticides (COAHP).

Par ailleurs, l'INSAH participe et fait autorité dans l'appui aux comités régionaux de gestion des intrants et de la biosécurité notamment le Comité Régional des Semences et Plants de l'Afrique de l'Ouest (CRSPA), le Comité Ouest-Africain de Contrôle des Engrais (COACE), le Comité Ouest-Africain d'Homologation des Pesticides (COAHP) et l'Autorité Régionale de Biosécurité (ARB). Dans ce cadre, l'INSAH/CILSS collabore étroitement avec le CORAF et l'IFDC qui hébergent respectivement en leur sein les Secrétariats permanents du CRSPA et du COACE pour la mise en œuvre des réglementations communes, sous l'autorité des trois OIG (CEDEAO, CILSS, UEMOA).

Présentement, le DRIAR est à pied d'œuvre pour l'installation du Secrétariat permanent de Biosécurité en appui à l'ARB. L'opérationnalisation de ce dernier constitue un défi majeur pour le DRIAR, car il matérialisera davantage son leadership scientifique et technique dans la région en coordonnant deux Comités techniques régionaux.

Bref, le DRIAR constitue un pilier essentiel de l'INSAH/CILSS dans l'implémentation de la politique régionale dans le domaine des intrants agricoles afin d'améliorer la productivité agricole pour l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la protection de l'environnement et la santé humaine et animale, tout en entretenant de bonnes collaborations avec les partenaires stratégiques que sont les Systèmes Nationaux de Recherche Agronomique (SNRA) des États membres du CILSS.

Le présent numéro de « Échos de l'INSAH » fait donc un focus spécial sur les activités du DRIAR ainsi que quelques activités opérationnelles réalisées durant la période.

Bonne lecture !

1. Rappel des Réglementations régionales sur les intrants agricoles et leur importance

Focus

Trois principales politiques agricoles gouvernent la sécurité alimentaire dans la région sahéenne et ouest africaine : 1) la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP), 2) la politique agricole de l'Union (PAU) et 3) le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire du CILSS (CSSA). Ces politiques convergent parfaitement sur les trois axes essentiels suivants : l'amélioration de la Productivité Agricole, la Sécurité Alimentaire, puis, la Compétitivité et les Marchés. Elles accordent également une place importante à l'utilisation des biotechnologies modernes pour booster la productivité agricole et la sécurité alimentaire. Dans la perspective de dérouler une telle politique agricole dans la région, les efforts des trois Organisations Inter-Gouvernementales (CEDEAO, CILSS et UEMOA) se sont traduits par l'élaboration conjointe de textes réglementaires communes sur les intrants agricoles et la biosécurité à savoir :

(i) Règlement C/REG.3/05/2008 sur les pesticides. La mise en œuvre de la réglementation harmonisée sur les pesticides a été confiée à l'INSAH/CILSS, compte tenu de sa longue expérience d'homologation des pesticides à travers le Comité Sahélien des Pesticides. Dorénavant, le dispositif réglementaire sur les pesticides sera géré par la Cellule de Coordination du COAHP, qui promeut l'harmonisation des réglementations sur les pesticides dans 17 États membres du Sahel et d'Afrique de l'ouest. L'intérêt est de faciliter la production et la distribution de pesticides de haute qualité et leur enregistrement qui sont essentiels pour améliorer la productivité agricole et protéger les cultures contre les ravageurs, tout en ayant un regard sur la santé humaine et environnement ;

(ii) Règlement C/REG.4/05/2008 sur les semences et plants. C'est la réglementation régionale des semences de la CEDEAO, dont le secrétariat technique a été confié au CORAF pour accompagner les États membres dans la mise en œuvre et l'harmonisation des cadres réglementaires. Dans ce processus, l'INSAH appuie le CORAF par la gestion du catalogue régional des espèces et variétés (CREVAOS). Ce dispositif favorise l'harmonisation des réglementations semencières dans les États membres de la CEDEAO afin de faciliter la production et la disponibilité de semences de haute qualité, essentielles à l'amélioration de la productivité agricole.

(iii) Règlement C/REG.13/12/12 sur les engrais. Ce règlement préconise la coopération entre les États membres et l'harmonisation des réglementations sur les engrais dans ces États du Sahel et d'Afrique de l'ouest. Il a pour finalité de faciliter le contrôle de la qualité des engrais déterminant à l'amélioration de la productivité agricole et de la santé des sols. Le secrétariat technique permanent du Comité Ouest Africain de Contrôle des Engrais (COACE) dont l'INSAH est membre statutaire, a été mis en place en 2023 et établi à l'IFDC qui avait joué un rôle capital dans l'élaboration des textes. Ce cadre réglementaire entend réduire la dépendance de la région des importations d'engrais conformément à la Déclaration de Lomé en 2023 sur les engrais et la santé des sols avec sa feuille de route qui ont été formulées pour faciliter la production et la distribution d'engrais de haute qualité dans l'ensemble de la région ;

(iv) Règlement régional harmonisé C/REG.05/09/2020 sur la Biosécurité. Ce règlement pose les jalons d'un cadre réglementaire harmonisé pour la prévention des risques biotechnologiques en Afrique de l'ouest et au Sahel, en adéquation avec la vision régionale sur l'utilisation de la biotechnologie moderne pour booster la productivité agricole. Le Secrétariat technique permanent auprès de l'Autorité Régionale de Biosécurité a été confié à l'INSAH qui en fait son cheval de bataille afin d'opérationnaliser le plus vite possible, ce dispositif réglementaire régional.

Dans ce cadre, l'INSAH appuiera les États dans le développement de leurs lois nationales ainsi que la mise en place des Autorités Nationales de Biosécurité.

2. Rôle de l'INSAH à travers le DRIAR

Focus

COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL
COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL
اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل

INSTITUT DU SAHEL (INSAH)

Un mandat sous régional pour répondre aux besoins et au centre d'intérêt des populations du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest en matière de :

- Agriculture.
- Sécurité Alimentaire et nutritionnelle
- Marchés des produits agricoles et agroalimentaires.
- Population et développement.
- Dividende démographique et politiques de population.
- Genre et autonomisation des femmes.
- Changement climatique et résilience des populations.
- Semences, Biosécurité, Protection des cultures et Pesticides.
- Information Scientifique et Technique agricole.

L'Institut du Sahel (INSAH), telle la plaque tournante des politiques agricoles régionales est partie prenante de l'ensemble des réglementations régionales sur les intrants agricoles (engrais, pesticides, semences) et la biosécurité. Cette sollicitation de l'INSAH, à travers son Département Etude et Recherches sur les Intrants Agricoles et la Réglementation (DRIAR), repose sur la reconnaissance de son expertise scientifique et technique dans ces domaines clé de l'agriculture.

C'est pourquoi, sur les trois (3) dispositifs régionaux sur les intrants (CRSPAO, COAHP et COACE), l'INSAH joue un rôle pivot dans deux (2). D'une part, l'INSAH gère pour le compte du CRSPAO, tout le processus d'enregistrement des nouvelles variétés et de production du catalogue régional des variétés ; et d'autre part, il assure la coordination du COAHP pour l'homologation des pesticides. Cela a fait du DRIAR, un département clé de l'INSAH dont les activités valent leur pesant d'or dans l'opérationnalisation des politiques agricoles régionales en général et le contrôle des intrants en particulier.

En rappel, les principales missions et attributions du DRIAR sont les suivantes :

- Promouvoir et coordonner les études et recherches sur les intrants agricoles (semences, pesticides, engrais) et la protection des végétaux ;
 - Favoriser l'harmonisation des politiques nationales sur les intrants agricoles et la biosécurité dans la sous-région ;
 - Suivre la mise en œuvre des réglementations et les conventions régionales et internationales liées aux intrants agricoles ;
 - Suivre la mise en œuvre des réglementations et les conventions régionales et internationales liées à la biosécurité ;
 - Favoriser la mise en synergie des textes législatifs et réglementaires régissant la fabrication, la commercialisation et l'utilisation des intrants agricoles au niveau sous-régional, régional et international ;
 - Veiller à l'application des décisions des Comités régionaux de réglementation et d'harmonisation des Intrants agricoles au niveau sous-régional (CSP/COAHP, CRSPAO, COACE etc..) et au niveau national (CNGP, CNS, CONACE, etc.) ;
 - Favoriser le transfert et l'adoption des technologies appropriées sur la gestion intégrée des déprédateurs des cultures et celles des intrants agricoles ;
 - Développer la communication, les relations publiques et le partenariat pour une meilleure mobilisation des ressources financières et humaines ;
 - Contribuer à l'animation et au rayonnement scientifique de l'INSAH.

Dr Moumouni KONATE
Chef du DRIAR
Expert Biosécurité, Semences & Engrais

Présentation des divisions du DRIAR et leurs missions
Focus
Division Semences et Engrais:

Cette division se concentre sur la réglementation sur les semences et les engrais. Elle participe à l'établissement des normes harmonisées pour ces intrants en Afrique de l'ouest et au Sahel. A ce titre, elle est partie prenante du **CRSPAO et du COACE**, chargés de la mise en œuvre des règlements harmonisés sur les semences et les engrais respectivement. Les missions de cette division s'intéressent également aux systèmes de production durables et à la santé des sols, à l'homologation des nouvelles variétés et à l'édition du catalogue régional variétés à travers le Système Intégré de Gestion des Espèces et Variétés Végétales en Afrique de l'Ouest et au Sahel (**SIGEVAOS**). Elle vise à promouvoir des pratiques agricoles durables et à établir des normes pour l'utilisation des engrais de qualité afin de protéger l'environnement et le marché, puis à améliorer la productivité agricole.

Division Biosécurité et propriété intellectuelle:

Concentrée sur la biosécurité des cultures transgéniques et leurs produits dérivés, cette division vise à promouvoir l'utilisation sécurisée des outils de biotechnologie moderne pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la sous-région ouest africaine. Elle gère les questions liées à la propriété intellectuelle dans le domaine agricole. Un accord tripartite entre la CEDEAO, le CILSS et l'UEMOA, attribue à l'INSAH, l'hébergement du Secrétariat Technique Permanent du Comité Régional de Biosécurité, chargé de coordonner la mise en œuvre de la réglementation régionale C.Reg 05/09/2020 relative aux risques biotechnologiques.

Division Réglementation phytosanitaire et protection intégrée des végétaux :

Elle traite des questions phytosanitaires et de protection des végétaux. A ce titre, elle élabore et met en œuvre des réglementations pour contrôler les organismes nuisibles et promouvoir des méthodes de protection intégrée des végétaux. Elle dispose du **Comité Sahélien des Pesticides (CSP)**, créé en 1992 pour la mise en œuvre de la Réglementation Commune aux États membres du CILSS sur l'homologation des pesticides, visant à protéger les cultures et la santé publique. Cependant, la fonction de cette Division est de nos jours assurée par la **Cellule de Coordination du COAHP**, qui gère l'homologation des pesticides dans l'espace ouest africain et sahélien, conformément à la réglementation C.Reg 03/05/2008 et l'accord tripartite sur la gestion des pesticides.



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL
COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL
اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل





INSTITUT DU SAHEL

Etudes et Recherches sur les Intrants et les Réglementations

 **Appuyer à la mise en œuvre des politiques de développement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest à travers la mise en œuvre des Réglementations harmonisées sur les semences et sur l'homologation des pesticides.**

- Réglementation phytosanitaire et protection intégrée des végétaux ;
- Semences, Biosécurité, Protection des cultures et Propriété Intellectuelle;
- Système de production durable et Réglementation des Engrais.

Dr Moumouni KONATE
Chef du DRIAR
Expert Biosécurité, Semences & Engrais

4. Vue des experts du DRIAR

Focus



Dr Moumouni KONATE
 Chef du DRIAR



Dr P'Malinam Essolakina BAFEI,
 Coordonateur du COAHP



Dr Richard OUEDRAOGO
 Secrétaire Scientifique du
 CSP/COAHP



Dr Codjo Euloge TOGBE
 Evalueur scientifique des
 demandes d'homologation des
 pesticides au COAHP



Mr. Omar S. BAH
 Evalueur scientifique des
 demandes d'homologation des
 pesticides au COAHP

Dr Moumouni KONATE
 Chef du DRIAR
Expert Biosécurité, Semences & Engrais

5. Principaux services fournis par le DRIAR

Focus

Dans le cadre de ses missions régaliennes, le DRIAR délivre à la région et aux États membres les services ci-dessous :

✦ Domaine de biosécurité

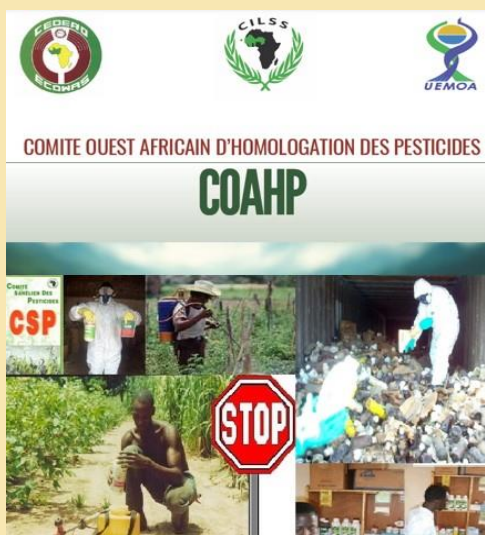
En 2023 la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS ont adopté 18 règlements d'exécution en matière de biosécurité et un manuel de procédures d'évaluation des risques. Aussitôt après l'adoption de ces outils, la Division Biosécurité a assuré la consolidation et la traduction en anglais de l'ensemble des documents validés. Elle travaille présentement à assoir le Secrétariat permanent auprès du Comité régional de biosécurité pour mieux encadrer l'utilisation des biotechnologies modernes en Afrique de l'ouest et au Sahel. Une étude sur la situation de référence au plan législatif, institutionnel et technique de la biosécurité dans les États membres de l'espace CEDEAO-CILSS-UEMOA, permettra au Secrétariat permanent de biosécurité d'apporter des appuis ciblés aux États qui en ont besoin pour harmoniser le cadre réglementaire.

✦ Accéder aux différents Règlements sur la biosécurité (CRB),

https://www.insah.org/doc/texte_reglements_bios_eurite/textes_reglements_biosecurite.pdf

✦ Accord tripartite de coopération dans le domaine des pesticides entre la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS, (COAHP)

<https://publications.insah.org/share/doc/documents/Accord-coopPesticides-CEDEAO-U.pdf>



✦ Domaine des pesticides

Il a fallu attendre la création du Comité Sahélien des Pesticides (CSP) en 1992, pour que le secteur des pesticides connaisse un début de contrôles qualités afin de préserver la santé humaine et l'environnement dans les États membres du CILSS. Ainsi, l'homologation régionale des pesticides par le CSP a contribué significativement à réduire l'utilisation et la circulation anarchiques de produits nocifs pour l'homme et l'environnement dans les pays. Depuis sa création, le CSP a homologué 343 pesticides et a accordé 997 APV qui sont reconnus et en circulation dans la région. En plus, il faut noter que le CSP intervient dans le renforcement de la capacité des acteurs opérant au sein des comités nationaux de gestion des pesticides, ainsi que dans l'appui aux États membres pour une meilleure gestion des activités de pré et post-homologation des pesticides.

Ce service clé et l'expertise y relative que le DRIAR fournissait aux États ont été reconnus par les autres partenaires dans la région et au-delà, qui lui ont alors confié la coordination du COAHP pour lui permettre de poursuivre avec l'homologation des pesticides sur l'étendue des 17 pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest. Autorité clé de la réglementation des pesticides, l'unité de coordination du COAHP a mis à la disposition des pays membres la Plateforme SIGEPAO (mettre capture d'écran) qui facilite la gestion des homologations des pesticides. Le processus de passage du CSP au COAHP est pratiquement terminé et l'opérationnalisation du COAHP dès 2025 repose sur les acquis du CSP (cf. rapport sur le patrimoine matériel et immatériel du CSP).

- Elaboration des documents d'exécution pour la mise en œuvre réussie aux différentes étapes de l'homologation des pesticides ;
- Développement des protocoles pour la fixation des normes et critères en vue de la conduite des essais d'évaluation de l'efficacité biologique des pesticides ;
- Actualisation de la liste globale des pesticides autorisés en vue d'assurer la circulation des pesticides de bonne qualité dans la région ouest africaine.



Dr Moumouni KONATE

Chef du DRIAR

Expert Biosécurité, Semences & Engrais

5. Principaux services fournis par le DRIAR...

Focus

Domaine des engrais

La mise en œuvre du règlement sur le contrôle des engrais avec l'opérationnalisation du **COACE** est une avancée notable dans le secteur des engrais. Depuis son lancement jusqu'aux deux éditions de réunion statutaire du **COACE**, le DRIAR était toujours présent et prenait une part active à toutes les discussions sur la santé des sols et du business des engrais à travers le projet EnGRAIS. Présentement, il travaille de concert avec les autres OIG à développer une politique de subvention des engrais, qui préserve les intérêts des parties prenantes et favorise un développement durable du secteur.



Accord tripartite de coopération dans le domaine des engrais entre la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS, (COACE)

<https://publications.insah.org/share/doc/documents/Accord%20CILSS-UEMOA-CEDEAO engrais 2018.pdf>



Source: Image du plan stratégique 2050 du CILSS

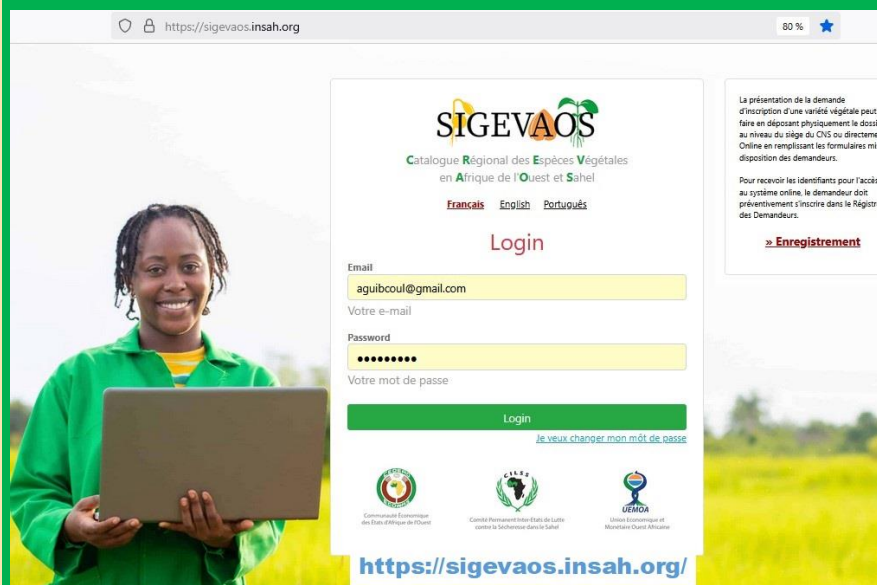
Accord tripartite de coopération dans le domaine des semences entre la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS, (CRSPAO)

<https://publications.insah.org/share/doc/documents/Accord-CILSS-UEMOA-CEDEAO SEMENC.pdf>

Domaine des semences

Depuis l'adoption de la politique d'harmonisation des systèmes semenciers dans la région, la Division chargée des questions des semences du DRIAR a contribué fortement à l'élaboration et à l'adoption des textes d'application dans les pays membres de l'espace CILSS-CEDEAO-UEMOA. Ainsi, elle a appuyé la réforme politique des systèmes semenciers nationaux, notamment la publication du règlement dans le Journal officiel des 17 Etats membres.

Acteur clé de la réglementation semencière, cette Division a mis à la disposition du **CRSPAO** et des pays membres, la Plateforme **SIGEVAS** qui facilite la gestion des inscriptions de nouvelles variétés ainsi que l'édition du Catalogue régional (**CREVAOS**). Ainsi, cinq catalogues sur les semences ont été édités. A ce jour, les différentes éditions du CREVAOS cumulent plus de 2000 variétés inscrites, d'une vingtaine d'espèces cultivées. Le DRIAR accompagne les chercheurs et les Comités Nationaux des Semences des 17 Etats membres, dans leurs processus d'homologation et d'inscription des nouvelles variétés par des sessions de formation régulière ou à la carte. Plus de 1000 personnes des secteurs public et privé ont été également formées sur le règlement régional. Les thématiques dispensées seront étendues prochainement aux tests DHS et VATE ainsi qu'au processus de certification des semences.



Dr Moumouni KONATE

Chef du DRIAR

Expert Biosécurité, Semences & Engrais

5.5. Liens d'accès aux publications en ligne faites par le DRIAR concernant les semences

Focus


- I. **REGLEMENT D'EXECUTION portant organisation du catalogue ouest africain des espèces et variétés végétales** en 2012, https://publications.insah.org/share/doc/documents/AVP_Regl_Exec_Catalog.pdf
- II. **REGLEMENT D'EXECUTION portant règlements techniques annexes** relatifs aux modalités de certification et de contrôle de la qualité des semences dans l'espace CEDEAO en 2012, https://publications.insah.org/share/doc/documents/AVP_Regl_Exec_regl_tech.pdf
- III. **REGLEMENT D'EXECUTION n° 01/06/12 relatif aux attributions**, a l'organisation et au fonctionnement du comité ouest africain des semences végétales et plants de la communauté en 2012, https://publications.insah.org/share/doc/documents/Regl_Exec_Cedeao_semence-010612.pdf



1. **Catalogue régional des espèces et variétés végétales CEDEAO-UEMOA-CILSS, version 2022**
https://publications.insah.org/share/doc/documents/Catalogue_Regional_semences_Edition_2022.pdf
2. **Catalogue régional des espèces et variétés végétales CEDEAO-UEMOA-CILSS, version 2021,**
http://publications.insah.org/share/doc/documents/catalogue_Regional_semences_CREVAOS_2021.pdf
3. **Catalogue régional des espèces et variétés végétales CEDEAO-UEMOA-CILSS, version 2016 - 2018,**
http://publications.insah.org/share/doc/documents/Catalogue-Regional-des-Especes-et-varietes_vegetales_cedeao-uemoa-cilss_2018.pdf
4. **Catalogue régional des espèces et variétés végétales CEDEAO-UEMOA-CILSS, version 2016,**
http://www.insah.org/doc/pdf/Catalogue_Regional_semences_vf_janv_2017.pdf

M. Aguibou COULIBALY
Chef UCID/INSAH

QUELQUES ACTIVITES DE L'INSAH AU PREMIER TRIMESTRE 2025

Participation du CILSS à l'atelier régional sur les politiques de subvention des engrais (24- 27 mars, 2025, Lagos)



La dégradation des sols, l'inefficacité de certains programmes de subvention, ainsi que les crises mondiales récentes – notamment la guerre en Ukraine ont contribué à réduire la disponibilité des engrais et la productivité agricole. De ce fait, l'utilisation des engrais reste encore bien en deçà (22 kg/ha) des objectifs fixés par la Déclaration d'Abuja depuis pratiquement 20 ans (2006), à savoir 50 kg par hectare d'engrais en 2015.

Cette situation critique a suscité des réponses politiques diverses, dont les subventions des engrais pour en faciliter l'accès par les producteurs. Bien que les subventions soient salutaires pour faire face à certaines situations d'urgence ou de crise alimentaire, il est important d'harmoniser ou synchroniser ces subventions afin d'assurer un développement harmonieux du secteur des engrais. C'est pour réfléchir sur ce défi que cet atelier a été organisé pour identifier des solutions visant à améliorer les programmes de subvention, renforcer la santé des sols et assurer la résilience du secteur agricole. A cette occasion, le CILSS a été convié pour prendre part à ces réflexions dont l'objectif principal était de renforcer la coopération entre la CEDEAO, ses États membres et ses partenaires au développement, en vue d'améliorer les politiques relatives aux engrais et la mise en œuvre des subventions. Les objectifs spécifiques étaient les suivants :

- Présenter les mécanismes de subvention et les politiques fiscales relatives aux engrais dans les États membres, ainsi que les meilleures pratiques observées ;
- Présenter et discuter du projet de Directive régionale sur les subventions aux engrais.
- Identifier et analyser les principaux facteurs de succès ou d'échec des programmes de subvention des engrais dans les pays ouest-

africains, dans le but de (1) favoriser un secteur des engrais résilient et performant, et (2) stimuler les gains de productivité ;

d. d'élaborer un ensemble de recommandations concrètes à l'intention des pays et de leurs partenaires, en vue de promouvoir des changements positifs ;

A l'issue de l'atelier, plusieurs recommandations ont été formulées, dont entre autres

- Développer la collaboration entre les OIG et les acteurs du secteur privé comme la WAFA pour l'analyse des réformes de politiques de subvention et le plaidoyer auprès des États membres.
- Adopter les meilleures pratiques de subvention afin de garantir que les engrais subventionnés atteignent effectivement les bénéficiaires ciblés (petits exploitants agricoles, jeunes et femmes), en intégrant dans les lignes directrices des mesures visant à prévenir la fraude, le vol et la revente, tout en assurant l'accès aux producteurs éligibles.
- Renforcer les cadres réglementaires pour le contrôle de la qualité des engrais, y compris les engrais biologiques et organiques et finaliser et adopter la Directive de la CEDEAO sur les subventions aux engrais.

Cet atelier a permis d'avoir une meilleure compréhension des stratégies de subvention des engrais et des plans d'action pour la santé des sols, et ensuite de formuler des recommandations concrètes à l'intention de la CEDEAO et de ses États membres. Il est attendu que la Directive régionale sur les subventions aux engrais soit finalisée et présentée lors de la prochaine session du COACE pour adoption et mise en œuvre par les États membres.

Dr Moumouni KONATE,
Chef du DRIAR / INSAH.

Validation du rapport provisoire de l'évaluation à mi-parcours de la Coordination régionale (CILSS, CRSA et OMSA) de la Phase 2 du PRAPS



Du 19 au 20 mars 2025, s'est tenu à Ouagadougou/Burkina Faso et en ligne (format hybride), l'atelier régional de validation du Rapport provisoire de l'évaluation à mi-parcours de la Coordination régionale (CILSS, CRSA et OMSA) de la Phase 2 du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS-2). Cet atelier a été successivement présidé par le Secrétaire exécutif adjoint du CILSS, Dr Sylvain Ouédraogo assisté par Mme Edwige Yaro Botoni, Coordinatrice p. i. du PRA/GRN-CC et Coordinatrice régionale du PRAPS-2.

Ont pris part à cet atelier, l'URC-PRAPS-2 (CILSS, CRSA, OMSA) ; les représentants du CILSS (SE, CRA, INSAH), des UCP-pays, de la Banque Mondiale, des partenaires de mise en œuvre (CIRAD, IRAM, RBM, APESS, EISMV, l'IIPE, ILRI), les consultants nationaux en charge de l'évaluation à mi-parcours du PRAPS-2. En termes d'appréciation générale, l'évaluation à mi-parcours du projet révèle que la mise en œuvre des activités du projet par l'Unité Régionale de Coordination du projet (URC) – CILSS, CRSA et OMSA – est jugée satisfaisante. L'URC s'est adaptée au contexte en tenant compte des réalités de terrain et des besoins prioritaires et pertinents exprimés par les pays du PRAPS. Le taux de décaissement du projet au 31 décembre 2024, après trois années de mise en œuvre est 51,45% (62,7% sur Fonds IDA et 40,7% sur les Fonds rétrocédés). Ce taux bien qu'encourageant cache certaines réalités. Il s'agit du dépassement remarquable de certaines lignes budgétaires (C3.3 et C.5.1) dû à la réalisation de certaines activités pertinentes non-budgétisées dans le COSTAB. Cet état de fait se justifie par la sous-estimation des activités du COSTAB, l'inflation générée par la pandémie de la COVID 19, la crise russo-ukrainienne, l'insécurité dans la zone d'intervention du projet et les mesures de restriction dues aux contextes socio-

politiques dans certains pays du PRAPS.

Le cas particulier de l'exécution financière au niveau de la coordination régionale du projet s'explique surtout par la réalisation de certaines activités opérationnelles non-budgétisées dans le COSTAB à savoir : l'atelier régional de clôture du PRAPS-1 et lancement du PRAPS-2, l'enquête pour renseigner l'indicateur sur les conflits, l'organisation du Forum Nouakchott +10 couronnée de succès avec une deuxième déclaration, les activités liées à la mise en place d'un dispositif innovant de suivi-évaluation, l'inexistence de ressources ou la faible provision des ressources pour le poste de Genre, Sauvegarde environnementale et sociale et communication, la réalisation des activités relatives à la capitalisation et à l'archivage numérique pourtant nécessaires à un projet et mises en œuvre suite à des recommandations de la Banque mondiale au cours des missions d'appui.

Face à ce constat, les participants ont convenu de la nécessité de planifier les activités prioritaires sur la durée restante du projet sur la base des ressources disponibles comme premier scénario, et en cas de financement additionnel certaines activités prioritaires qui ont manqué de financement peuvent être prises en compte. Les activités à retenir doivent permettre de renforcer la durabilité des actions engagées.

Par ailleurs, il s'avère nécessaire d'améliorer les appuis fournis par la diversité des partenaires mobilisés ainsi que pour question de durabilité, le transfert de compétences aux institutions spécialisées du CILSS que sont le CRA et l'INSAH.

M. Issa TANKARI,
Coordonnateur du PRA-Marchés / INSAH.

Climat, Paix Et Sécurité au Sahel



L'institut du Sahel a pris part à l'École de Maintien de la Paix du 19 au 21 mars 2025 au séminaire de formation sur le nexus climat, paix et sécurité au Sahel. Ce séminaire était animé par le Centre international du Caire pour la résolution des conflits, le maintien et la consolidation de la paix (CCCPA), en partenariat avec le Gouvernement du Mali. A cette occasion l'Institut du Sahel, à travers le CERPOD, a présenté une communication intitulée : Croissance démographique et pression sur les ressources naturelles.

Cette communication a mis en exergue le lien dialectique entre ressources disponibles et populations à nourrir dans les États du Sahel. Il ressort que le changement climatique amenuise les ressources et entraîne des conflits, des déplacements forcés, des catastrophes naturelles, etc. Cependant, les pays du Sahel possèdent d'énormes potentialités mais peu valorisées. D'où la nécessité d'impulser une nouvelle dynamique dans le sens du rééquilibrage entre ressources et populations à nourrir. Les différents pays du Sahel doivent inscrire dans leurs projets et programmes la dimension démographique et ses implications dans les calculs de projection socioéconomique.

Dr Fodié Tandjigora,
Expert au Département CERPOD-INSAH- CILSS

Retraite du comité scientifique et technique de l'ORMAP



La retraite du comité scientifique et technique de l'Observatoire Régional des Marchés Agrosylvopastoraux et Halieutiques (ORMAP) pour l'élaboration des contenus standards des publications de l'Observatoire et rédaction de la parution introductive du bulletin d'information sur les marchés s'est tenue du 12 au 14 mars 2025 à Lomé au Togo en format hybride (en présentiel et en ligne). Cette retraite organisée par le PRA-MARCHES du CILSS a enregistré la participation de vingt et une (21) personnes membres de l'ORMAP en présentiel et en ligne. L'objectif global de la retraite était de définir les bases méthodologiques de l'élaboration des outils d'analyse et produits d'informations prévus dans le cadre des missions de l'Observatoire. Cette rencontre a permis de :

- Examiner le plan de travail triennal et son budget ;
- Faire une analyse critique de l'état des dispositifs de collecte des données sur les marchés en vue d'en dégager les points d'amélioration et les

modalités de combler les déficits liés à la disponibilité et qualité des données pour une analyse adéquate des marchés ;

- •Approuver le contenu standard des publications et en fixer la périodicité ;
- •Amender et approuver le contenu de la parution inaugurale du Bulletin d'information sur les marchés.

Aux termes des travaux, quelques recommandations ont été formulées et se présentent comme suit:

- ✓ Compléter le cadre stratégique de l'ORMAP avec les contributions des partenaires en termes d'expertises et de ressources financières et matériels ;
- ✓ Proposer une activité lors de la deuxième édition de la Conférence Internationale sur les marchés prévue en 2026 dans le cadre du cinquantenaire de l'INSAH ;
- ✓ Produire une synthèse du bulletin trimestriel d'information destinée aux décideurs ;
- ✓ Produire une note aux décideurs (Policy Brief) à l'occasion des événements et phénomènes particuliers pouvant affecter les marchés agrosylvo-pastoraux et halieutiques ;
- ✓ organiser des réunions trimestrielles du CST/ORMAP en ligne afin de maintenir la dynamique. Les groupes de travail se réuniront probablement de manière indépendante.

M. Issa TANKARI,
Coordonnateur du PRA-Marchés / INSAH

Mission d'évaluation du projet du CILSS financé par le Guichet d'Action Climatique de la BAD



Dans le cadre de l'Appel à projet du Guichet d'Action Climatique, en anglais Climate Action Window (CAW) de la Banque Africaine de Développement, la note conceptuelle proposée par le CILSS a été retenue et la Banque a diligenté une équipe pour évaluer ce projet. Cette mission s'est déroulée dans la période du 03 au 12 Mars 2025 au Secrétariat Exécutif du CILSS à Ouagadougou au Burkina-Faso. Elle a été conduite par Monsieur GARBA Laouali, Chef de Division, AHAI.2, assisté par Monsieur MAHAMANE Moussa, le Task Manager qui a assuré la coordination technique de ladite mission. Les travaux se sont déroulés en format hybride avec la participation de plus d'une trentaine de personnes en virtuel et en présentiel.

La mission avait pour objectif d'exploiter toutes les informations et données disponibles pour confirmer l'alignement du projet aux priorités du fonds CAW et sa catégorisation suivant les différents critères de la Banque.

Cette mission a permis à l'équipe de la Banque de :

- Confirmer l'alignement du projet avec les priorités du fonds – CAW ;

- Examiner les différentes sous-composantes, activités et sous-activités développées dans le narratif, puis de passer en revue le budget du projet et de faire des observations pour la meilleure structuration et budgétisation dudit projet ;
- Confirmer le projet dans la catégorie 3 sur la base du critère climatique ou environnemental ;
- Recueillir les informations d'ordre social afin de classer le projet dans la catégorie « Genre » et d'identifier des facteurs de fragilité et sources de résilience en lien avec le projet
- Convenir un arrangement institutionnel du projet ;
- Identifier les risques fiduciaires et de proposer des mesures d'anticipation. A ce titre, la mission a recommandé la mise en place d'une unité de coordination technique pour gérer de manière autonome et indépendante, le projet. Cette unité de coordination technique devra comporter un Coordonnateur Technique, un Assistant Suivi-Evaluation, Un Assistant-Passation de Marchés et un Comptable ;
- Le budget détaillé du projet soumis à la BAD est d'un montant de 9 428 194 de dollars US sur une durée de quatre (04) ans.

AZAKPO Yaossè,

Expert en Suivi-Evaluation et Capitalisation Scientifique/INSAH



Source: Images du plan stratégique 2050 du CILSS

Retraite de la Cellule de Coordination du COAHP pour l'élaboration du Plan de Travail 2025 et la préparation des outils nécessaires à la mise en œuvre du Programme de travail et budget annuel (PTBA) 2025



Dans le cadre de l'élaboration du plan de travail annuel de l'Institut du Sahel et en vue de la mise en œuvre de l'une des recommandations issues de la réunion tripartite des Organisations intergouvernementales (CEDEAO, CILSS, UEMOA), tenue le 21 février 2025, la Cellule de Coordination du COAHP (CC COAHP) a organisé du 10 au 12 mars 2025, à Selingué (République du Mali), une retraite de travail. L'objectif de cette retraite était de faire la planification des activités pour l'année 2025 et élaborer les documents et outils de travail nécessaires à la mise en œuvre de ces activités. Cette retraite a regroupé les experts de la Cellule de Coordination ainsi que l'Assistante de direction et la Comptable du COAHP. La cérémonie d'ouverture a connu la participation du Chef du DRIAR, Dr Moumouni KONATE, qui a rappelé les enjeux actuels de l'opérationnalisation du COAHP pour l'INSAH. Il a fait

remarquer les avancées notables et la forte implication du Directeur Général de l'INSAH dans ce processus. Il a aussi salué l'engagement de l'équipe de la CC COAHP dans l'exécution de ses tâches quotidiennes, permettant la mise en œuvre de la réglementation et la gestion des pesticides dans la Région. Il a aussi profité de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à la nouvelle comptable, Mme COULIBALY Ahisatou SAGNON qui venait d'intégrer l'équipe. C'est sur ces mots qu'il a déclaré, au nom du Directeur Général de l'INSAH, ouverts les travaux de la retraite.

Les travaux se sont déroulés en présentiel suivant le programme organisé en trois (03) sessions. Les sessions de travail ont permis d'élaborer les documents suivants : (i) le plan de travail de la CC COAHP en phase avec le POA 2025 du CILSS ; (ii) un chronogramme de mise en œuvre des activités du premier semestre 2025 de la CC COAHP ; (iii) trois projets de Plans Individuels d'Opération conformément aux lettres d'objectifs et aux livrables attendus de chaque expert.

La retraite s'est achevée sur une note de satisfaction de l'ensemble des participants qui se sont engagés pour la mise en œuvre effective des activités planifiées, pour ainsi contribuer à la réalisation du Plan d'opérations annuel (POA) du CILSS.

*Dr Codjo Euloge TOGBE, Expert en Défense des Cultures COAHP et
M. Omar Samba BAH, Expert Physico-Chimie COAHP*

Atelier régional pour l'opérationnalisation du plan d'action de la filière cameline organisé par le PRAPS2



L'unité de Régionale de Coordination du PRAPS2 a organisé du 5 au 7 février 2025, un Atelier Régional de l'opérationnalisation du plan d'action de la filière cameline au Sahel. Cet atelier fait suite à deux études réalisées par le Projet en 2020 et 2024 pour améliorer l'état des connaissances sur la filière et dégager les perspectives de son renforcement. L'objectif global de l'atelier était de définir et de planifier des actions ciblées et adaptées pour renforcer la compétitivité de la filière cameline dans la région du Sahel.

Les discussions ont porté sur le renforcement des chaînes de valeur du lait et de la viande de camélidés, de la

promotion des entreprises d'élevage camelin, de la consolidation du rôle législatif et régulateur de l'État, de la recherche-développement sur la filière, ainsi que du plaidoyer pour l'adoption et la mise en œuvre de politiques et stratégies favorables à son développement.

Afin d'inscrire les interventions dans une perspective de durabilité, les discussions ont permis l'élaboration d'une feuille de route consensuelle pour la transformation du Centre mauritanien de développement de l'élevage camelin en Centre régional pour le développement de la filière cameline et la mise en place d'une plateforme des acteurs pour promouvoir cette chaîne de valeur. Ceci constitue des résultats tangibles de la rencontre. Mme Absatou Aboubakar, membre de l'interprofession lait du Niger, préside la toute nouvelle plateforme.

Les intervenants à la cérémonie de clôture ont félicité les participants pour leurs contributions et appelé à un engagement collectif pour concrétiser les actions prévues.

*M. Issa TANKARI,
Coordonnateur du PRA-Marchés / INSAH*

Tenue de la dixième session extraordinaire du Comité Sahélien des Pesticides (CSP)



Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de Coopération dans le domaine des pesticides entre la CEDEAO, le CILSS et l'UEMOA signé en juin 2018, en attendant la pleine opérationnalisation du Comité Ouest Africain d'Homologation des Pesticides (COAHP), l'INSAH a organisé la 10ème session extraordinaire du Comité Sahélien des Pesticides (CSP) du 10 au 15 février 2025 à Bamako (Mali). Cette session, consacrée uniquement à l'évaluation des dossiers de demande d'homologation a réuni les représentants des 09 pays membres du CSP ainsi que les experts ès qualité et des personnes ressources pour appuyer l'évaluation des dossiers.

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée le 10 février 2025 au centre ICRISAT sis à Samanko (Mali). Elle a été ponctuée par les mots de bienvenue du Représentant de l'ICRISAT au Mali et du Pr. Gnissa KONATE, Président du CSP avant le mot d'ouverture prononcé en visioconférence par Dr Hubert N'DJAJA OUAGA, Directeur Général de l'Institut du Sahel (INSAH). Dr N'DJAJA OUAGA, après avoir remercié les participants pour leur présence, a rassuré les membres du Comité sur son engagement personnel à améliorer les conditions de travail du CSP. Cet engagement se traduit au cours de cette 10ème session extraordinaire par la délocalisation de la session d'évaluation des dossiers sur le site de l'ICRISAT à Samanko, afin de permettre aux experts de bénéficier d'un cadre de travail adapté. C'est sur ces mots qu'il a déclaré ouverts les travaux de la 10ème session extraordinaire du CSP.

Au total, deux cent trente-huit (238) demandes dont quarante-neuf (49) relatives à une première autorisation provisoire de vente (APV) ont été évalués au cours de cette session. Comme résultats, cent vingt (120) autorisations ont été accordées dont 33 renouvellements d'Autorisation Provisoire de Vente et 20 renouvellements d'Homologation (voir le

tableau ci-dessous).

Tableau. Synthèse des résultats de l'évaluation des dossiers de demande d'homologation par le Comité Sahélien des Pesticides (CSP) à sa 10ème session extraordinaire.

N°	Type de demande	Dossiers évalués	Autorisations accordées
1.	Première autorisation provisoire de vente (APV)	49	02
2.	Première autorisation provisoire de vente (APV) - Complément de dossiers	99	38
3.	Extension d'utilisation	01	01
4.	Extension d'utilisation - Complément de dossiers	04	04
5.	Passage de APV à première Homologation	14	11
6.	Passage de APV à première Homologation - Complément de dossiers	11	06
7.	Ajout de nom commercial	03	03
8.	Modification d'étiquette	01	01
9.	Ajout de Distributeur(s)	01	00
10.	Modification de site(s) de fabrication	02	01
11.	Renouvellement d'Autorisation Provisoire de Vente	33	33
12.	Renouvellement d'Homologation	20	20
Total		238	120

Il convient de noter qu'une liste de quarante-cinq (45) nouvelles solutions sont mises à la disposition des populations des 09 pays membres du CSP en respectant la santé des populations et en préservant l'environnement sahélien. Ces résultats permettent au CILSS, à travers son système d'homologation des pesticides, de doter la région de nouvelles solutions efficaces pour la lutte contre les ennemis des cultures et les vecteurs de maladies humaines et animales conformément à la définition du pesticide par la FAO.

La 11ème session extraordinaire du CSP est prévue se tenir du 14 au 19 juillet 2025 à Bamako (République du Mali) au siège de l'Institut du Sahel.

Lien vers la liste positive de la 10ème session extraordinaire du CSP : https://www.insah.org/doc/pdf/liste_positive_10e_session_extra_CSP_10-15_Fev_2025.pdf.

Dr Richard OUEDRAOGO, Secrétaire Scientifique et
Dr P'Malinam Essolakina BAFEI, Coordonnateur de la Cellule de
 Coordination du COAHP

6. QUELQUES ACTIVITES DE L'INSAH AU PREMIER TRIMESTRE 2025...

Le CILSS participe à la 3ème Assemblée Générale de l'initiative TSARA et au 61ème Salon International de l'Agriculture de Paris



Sur invitation des quatre co-présidents sortants et entrants du TSARA, le Directeur général de l'Institut du Sahel (INSAH/CILSS) a pris part du 25 au 27 février 2025, à la 3ème Assemblée Générale de l'Initiative TSARA.

En rappel, l'initiative TSARA est une initiative de recherche partenariale associant des institutions africaines et européennes qui vise à accompagner la transformation vers des systèmes alimentaires productifs, résilients et durables, contribuant à la sécurité alimentaire et la création d'emplois, tout en préservant les ressources et la santé globale.

Trente-deux (32) institutions membres de TSARA ont participé en présentiel et en ligne à cette 3ème Assemblée Générale qui a statué sur les sujets suivants :

- L'importance de renforcer l'interface Politique et Sciences illustrée par les cas du Maroc et du Sénégal ;
- Les points d'étape des réalisations de TSARA : tenue de la 2ème AG tenue à Saly au Sénégal ; les appels à projets ; la 1ère réunion du comité consultatif externe ; la restitution des travaux des taskforces (le numérique au service de l'agriculture, la formation et la labélisation). Il a été demandé aux membres intéressés de participer aux travaux des taskforces et de proposer des points focaux ;
- La présentation et l'acceptation de six (6) nouvelles candidatures d'adhésion : Université d'Addis Abeba (Ethiopie) ; Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHAEM Montpellier-France) ; Ecole Nationale

Forestière d'Ingénieurs (ENFI-Maroc) ; IRD (France) ; Nelson Mandela Africa Institute of Science and Technology (NMAIST-Tanzanie) ; Obafemi Owolowo University (Nigéria) ;

- L'acceptation de candidatures comme membres de plein droit : Institut d'Agro (France) et Université Gaston Berger (Sénégal) ;
- Les perspectives et priorités pour 2026 proposées ont été adoptées par les membres ;
- Deux nouveaux coprésidents ont été désignés (Pr Said AMIRI ; DG/ENA Meknès (Maroc) et Elisabeth Clavier de Saint-Martin (CEO_CIRAD) en remplacement des Coprésidents sortants (Philippe Mauguin, CEO-INRAE-France et Moustapha Guèye ; ISRA-Sénégal) ;
- La 4ème AG de l'Initiative TSARA aura lieu à Nairobi (Kenya) et sera accueillie par l'International Centre of Insect Physiology and Ecology (ICIPE).

L'AG s'est poursuivie avec la tenue de deux panels de discussions sur : (i) Valoriser les richesses locales : ressources, produits, pratiques, un levier de durabilité pour les systèmes alimentaires et (ii) stimuler l'emploi dans le secteur de l'agriculture et de l'alimentation : quelle est la place de l'innovation ?

En outre, la visite au Salon international de l'Agriculture a permis de faire des rencontres et de participer aux panels de discussions et des visites de stands pouvant déboucher sur d'éventuels partenariats, notamment le Rôle des Marchés internationaux entre les Agriculteurs et les Chefs ; la rencontre avec Mme Rulhière SANDRA, Resp. Adjointe Agriculture ; Développement International Biodiversité de l'AFD ; M. Thierry LEFRANÇOIS, Conseiller de la PDG du CIRAD, de l'Académie d'Agriculture AAF ainsi que la visite de nombreux stands tels que ceux du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire, comme l'illustre les images.

Dr Hubert N'DJAFI OUGA,
DG/INSAH



Synthèse des missions conjointes d'évaluation des Marchés- Edition 2025



Le CILSS a organisé du 19 au 21 février 2025 à Ouagadougou (Burkina Faso), un atelier de synthèse des missions conjointes d'évaluation des marchés. Cet atelier a vu la participation des experts du CILSS, de la FAO, du RESIMAO et des experts du SIM du Burkina Faso.

Pour rappel, chaque année le CILSS en collaboration avec les partenaires internationaux (PAM, FAO, FEWSNET), le RESIMOA et le SIM nationaux organise des missions d'évaluation dont l'objectif global est de fournir les informations nécessaires à l'appréciation de l'état du marché régional dans le but de faciliter la prise de décision visant à prévenir d'éventuelles perturbations de la situation alimentaire et nutritionnelle en lien avec le fonctionnement des marchés. Les missions conjointes se

sont déroulées du 10 au 17 février 2025 au niveau des différents bassins avec des équipes ayant sillonné notamment le Bénin, le Burkina Faso, le Sénégal et la Gambie.

L'objectif de cet atelier de synthèse est la mise en commun des résultats des missions ayant parcouru les différents axes de commercialisation et dressé un profil du marché régional.

La synthèse indique que la situation des marchés est variable selon les contextes nationaux, mais des tendances communes se dégagent, notamment une baisse de l'approvisionnement de certains produits clés, tels que le niébé et les tubercules. Les flux transfrontaliers sont toujours perturbés, en raison notamment de la fermeture des frontières et des restrictions d'exportation, affectant la dynamique du commerce régional. Les perspectives pour l'année de consommation 2024-2025 indiquent des risques accrus pour la sécurité alimentaire, nécessitant une attention particulière de la part des autorités et des acteurs humanitaires pour prévenir une aggravation de la situation.

M. Issa TANKARI,

Coordonnateur du PRA-Marchés / INSAH

Planification et lancement officiel du PRISAN



Le CILSS a obtenu de l'Union Européenne, le financement du Projet de Renforcement et d'Innovation des Systèmes d'Information en matière de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest et au Cameroun (PRISAN-AOS).

D'un montant de dix millions d'euros sur une période de cinq ans, le PRISAN vise à consolider les acquis du PAGR-SANAD, innover et renforcer l'ensemble des dispositifs nationaux de sécurité alimentaire dans la région dans une dynamique de viabilité institutionnelle.

Après la signature de la convention du financement, le PRA-SAN a organisé du 10 au 12 février 2025 à

l'hôtel Dima (Koudougou au Burkina Faso) un atelier de planification dont l'objectif global était d'assurer une bonne appropriation du projet et une exécution efficiente par les experts du CILSS. L'atelier a permis d'examiner de manière approfondie et de valider le projet de PTBA2025.

Après ces discussions sur la planification et l'appropriation du projet, une cérémonie officielle de lancement du Projet a été organisée le 13 février 2025 à l'hôtel Lancaster de Ouagadougou. Il a vu participation des pays de l'espace CILSS-CEDEAO, des représentants des organisations des professionnels des filières, des experts du CILSS et des organisations partenaires régionales et internationales.

Avant de lancer officiellement les activités du PRISAN, le Secrétaire Exécutif du CILSS s'est appesanti sur le contexte régional très difficile marqué par une raréfaction des financements avant de rappeler le caractère stratégique de ce projet qui vient comme une bouffée d'oxygène pour la région. Il a par conséquent exhorté l'ensemble des experts impliqués dans l'exécution du projet à être rigoureux et efficaces dans l'utilisation des ressources.

M. Issa TANKARI,

Coordonnateur du PRA-Marchés / INSAH

INFORMATIONS

Le ministre de l'agriculture du Mali, ministre de tutelle du CILSS a accordé une audience au DG de l'INSAH



Le Directeur Général de l'INSAH, Dr Hubert N'DJAFI OUAGA, accompagné de ses proches collaborateurs et du Secrétaire Permanent du CONACILSS du Mali, a été reçu en audience par le Ministre de l'Agriculture, Ministre de tutelle du CILSS, M. Daniel Siméon KELEMA, dans l'après-midi de jeudi 09 janvier 2025. Il s'était agi d'une visite de courtoisie pour présenter au Ministre, les vœux de la nouvelle année, puis s'entretenir avec celui-ci sur les défis et les perspectives de l'INSAH.

A l'occasion de cette visite, Dr Hubert a adressé ses félicitations à Monsieur le Ministre pour sa nomination à la tête du Département de l'Agriculture de la République du Mali et a présenté ses vœux les meilleurs pour la nouvelle année, à lui, au personnel de son Département et à toute sa famille. Il a ensuite poursuivi ses interventions en sollicitant le soutien et l'accompagnement du Ministre, pour le renforcement de la collaboration entre l'INSAH et le Département de l'Agriculture, et partant la Coopération entre le Mali et le CILSS.

Il a informé le Ministre du lancement de la réflexion stratégique sur le repositionnement de l'INSAH dans le paysage institutionnel régional de la recherche agricole. Cette dynamisation de l'INSAH, soutenue par M. Le Secrétaire exécutif du CILSS, va également de pair avec le renforcement du partenariat stratégique avec les Systèmes Nationaux de la Recherche Agronomique (SNRA), a-t-il ajouté. Il a, à cet effet, sollicité le soutien du Ministre pour accompagner ce processus.

Enfin, le DG de l'INSAH a porté à l'attention du Ministre deux préoccupations suivantes :

1. Le besoin d'un nouveau local pour héberger

l'INSAH au regard de l'accroissement des effectifs du personnel dans les prochaines années avec l'opérationnalisation du COAHP ;

2. L'appui au Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP) du Mali. Les CNGP étant les piliers nationaux du COAHP, il est important qu'ils jouent pleinement leur rôle.

En retour, le Ministre a souhaité au DG et à son personnel, une très bonne et heureuse année 2025. Il a réitéré la disponibilité des autorités maliennes à soutenir le CILSS en général et l'INSAH en particulier par la poursuite des efforts pour la construction du nouveau siège de l'Institution à Sotuba. Il a également marqué son soutien à la réflexion stratégique sur l'INSAH, cela pour un meilleur pilotage. Il a fortement apprécié le renforcement de la Coopération entre l'INSAH et les SNRA et a noté la nécessité de soutenir les comités nationaux sur les pesticides et sur les semences.

Pour finir, il a donné des instructions pour que des démarches soient engagées afin de trouver un nouveau local beaucoup plus approprié pour abriter l'INSAH en attendant la construction effective de son siège.

C'est sur ses propos très rassurants qu'a pris fin la visite.



M. Aguibou COULIBALY
Chef UCID/INSAH

7. INFORMATIONS...

Publications scientifiques de l'Institut du Sahel et ses partenaires, comment y accéder ?

<https://publications.insah.org/>

Pour toute recherche documentaire, consulter le portail en anglais et en français de la bibliothèque virtuelle de l'INSAH (site conçu avec l'appui financier de l'USAID)

Pour accéder aux publications, vous devez aller sur :

1. le site web de l'INSAH, <https://insah.cilss.int/> et
2. cliquer sur la rubrique "Bases de données" puis sur « Publications scientifiques et techniques » ou taper le lien direct <https://publications.insah.org/>.

3. Ensuite, choisissez la langue en cliquant sur « Anglais ou Français » et
4. vous cliquez sur "Recherche bibliographique" à gauche. Une fois dans la fenêtre de recherche d'information où vous verrez plusieurs possibilités de recherche d'informations (par nom de document, titre, auteur, année de publication, centre,.....).

M. Aguibou COULIBALY
Chef UCID /INSAH

NOUVELLES PARUTIONS

INNOVATIONS ET BONNES PRATIQUES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES POUR ACCROITRE LA RESILIENCE FACE AUX CHOCS ET CRISES DANS LES PAYS DU SAHEL

« Actes du forum de partage des innovations et des bonnes pratiques de résilience au sahel du 29 et 30 novembre 2021 »

Le forum était organisé par les Experts de la BAD, du CILSS, de l'Alliance Sahel, de l'UNCCD, de l'UNISS et du PAM. Il a réuni des représentants des institutions partenaires, des agences gouvernementales et non gouvernementales, des experts, des partenaires du développement (organisations de la société civile, y compris celles œuvrant dans le domaine du genre, représentants des communautés, du secteur privé) et d'autres initiatives impliquées dans la mise en œuvre des actions de résilience dans les pays du Sahel.

Cliquer sur le lien ci-dessous pour télécharger le document : [https://publications.insah.org/share/doc/documents/CILSS_Innovations%20et%20bonnes%20pratiques_V14%20\(2\).pdf](https://publications.insah.org/share/doc/documents/CILSS_Innovations%20et%20bonnes%20pratiques_V14%20(2).pdf)



Echos de l'INSAH

Trimestriel d'information de l'INSAH

Directeur de publication :
Dr Hubert N'DJAJA OUAGA

Mise en forme et en page : UCID

Equipe de rédaction :
Responsables des programmes
/départements et unités

Impression : INSAH

Institut du Sahel
Hamdalaye ACI 2000, Bamako
BP 1530 Bamako (MALI)
Email: administration.insah@cilss.int
Site web: <https://insah.cilss.int/>